



L'inclusion et la diversité
Dans le programme ERASMUS+

Lycée CHOISEUL
Enseignement supérieur



Participation des publics ayant moins d'opportunités

L'objectif du Lycée Choiseul est que 30% à 50% des mobilités soient réalisées par des participants ayant moins d'opportunités

[Extrait du BO n°3 du 16 janvier 2025](#)

Comme le prévoit le [guide du programme](#), **pour toutes les actions de mobilité, le lycée accordera une attention particulière à la participation de publics avec moins d'opportunités.**

Dans ce cadre, un **complément financier forfaitaire de soutien pour l'inclusion** est attribué afin de permettre la participation de ces publics sur la base de :

	Enseignement supérieur
Boursiers	Obligatoire échelon 6 et 7
Affection longue durée	Obligatoire
Situation de handicap	Obligatoire
Habitants des zones de France ruralités revitalisation	Critère retenu conformément à la politique d'inclusion publiée par le lycée Choiseul, dans la limite du budget disponible alloué par l'agence Erasmus+.
Habitants des quartiers prioritaires de la ville	Critère retenu conformément à la politique d'inclusion publiée par le lycée Choiseul, dans la limite du budget disponible alloué par l'agence Erasmus+.
Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent)	Critère retenu conformément à la politique d'inclusion publiée par le lycée Choiseul, dans la limite du budget disponible alloué par l'agence Erasmus+.

En outre, un **complément de soutien pour l'inclusion sur la base de frais réels** peut être accordé lorsque la situation des personnes concernées occasionne des dépenses que les financements Erasmus+ habituels ne peuvent pas couvrir.

La réalité de la situation des personnes concernées pourra faire l'objet d'une vérification.

	Soutien pour l'inclusion forfaitaire	Soutien pour l'inclusion sur la base de frais réels
Participants des secteurs enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels (EFP) et éducation des adultes	125 € en majoration du montant prévu au titre de la contribution à l'organisation du projet versée à l'organisme. De droit pour les participants répondant à l'un des critères ci-dessus.	Prioritairement en lien avec une situation de handicap ou une affection de longue durée. Sur demande à l'agence Erasmus+ France, au moment de la candidature ou en cours de projet.
Participants de l'enseignement supérieur	250 € additionnels sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+ (contribution aux frais de séjour versés à l'étudiant). Mobilités courtes des apprenants : se référer au guide du programme. De droit pour les participants, en fonction de la politique inclusion de l'établissement	Prioritairement en lien avec une situation de handicap ou une affection de longue durée. Sur demande à l'agence Erasmus+ France à tout moment en cours de projet.

ILLUSTRATIONS de SITUATIONS CONCRETES

Enseignement Supérieur

- Farid est étudiant à l'université boursier échelon 6 de l'enseignement supérieur et a l'opportunité de partir étudier 6 mois dans une université madrilène.

Farid percevra directement, en plus de la bourse normale, un supplément financier de 250€/mois (soit 1500 euros de supplément pour la période financée de 6 mois).

- Nolan est étudiant en BTS dans un lycée situé en ZFRR (<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation>) et va partir faire un stage en Italie dans le cadre de ses études.

Nolan percevra, si c'est inscrit dans la politique « inclusion » de son établissement, le supplément forfaitaire inclusion.